

## Compte rendu du Conseil Municipal du 08 Février 2018

L'an **deux mil dix-huit le huit Février** à 19 heures 15,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la  
Mairie en séance Publique, sous la présidence de Monsieur  
Alix MEUNIER, Maire.

Etaient présents :

Alix MEUNIER, Joël DUBOIS, Patrick AUGENDRE, Christine  
AUPETIT, Marie-  
Christine MICHARD, Jérôme FOSSEZ, Elodie BERNARD, Elodie  
SERREAU, Josiane LANDRY, Nicolas PARADIS, Véronique  
HUET, Monique BOILE.

Etait absent excusé : Emmanuel MORIN pouvoir à Jérôme FOSSEZ

Etait absent : Gilles RIVAUD

Formant la majorité des membres en exercice  
Madame Elodie BERNARD a été élue secrétaire

\*\*\*\*\*

### Missions de Coordination SPS – Maîtrise d'œuvre pour le Cabinet médical.

Le Maire - informe que pour les travaux du cabinet médical il  
est nécessaire de nommer un maître d'œuvre et un SPS,  
- donne lecture de l'offre de B.E.T Saint-André à LE  
BREUIL -03120-.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération,  
autorise le Maire à signer les divers documents pour les deux  
missions.

\*\*\*\*\*

### Location Logement 'La Ferté'

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Mr  
Dylan BEAUGRAND et de Mle Charlotte LEMAITRE qui  
nous informent être intéressés par le logement 'La Ferté',  
actuellement vacant.

Le conseil municipal après discussion et vote, décide de louer  
cette maison, à Mr Dylan BEAUGRAND et de Mle Charlotte  
LEMAITRE compter du 1<sup>er</sup> Mars 2018.

\*\*\*\*\*

- Le Maire informe qu'il a été demandé à la Préfecture des subventions de DETR et DSL
- pour l'aménagement de l'entrée du village ( D22) Route de Dornes et pour la création d'un passage surélevé pour faciliter l'accessibilité à La Poste et au Centre Moreau
- pour la réfection des sanitaires du bourg et de l'étang

\*\*\*\*\*

#### Dossier 'Médical'

Le Maire explique que suite à la visite du Docteur Mikaela Nistorescu fin novembre 2017, le conseil de l'ordre national des médecins, n'a pas accepté sa demande d'installation en France.

- informe qu'il sera procédé au renouvellement d'une parution de l'annonce médicale 'recherche médecin'
- évoque le projet d'installation locale d'une infirmière

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal a pris connaissance d'une demande d'autorisation pour effectuer des animations assistées par des animaux, aux alentours des étangs communaux.

Ce référant à l'arrêté municipal du 20 Mai 2008, validé par les services de la Préfecture de la Nièvre le 21.05.2008, dans lequel il est formellement interdit aux chevaux de circuler autour des étangs, le conseil municipal pour la sécurité publique, ne peut pas autoriser ce genre de manifestation.

\*\*\*\*\*

Il a été demandé d'attribuer un nom de rue aux habitations situées Les Champrs magniers et la Font couverte route du Veurdre, afin qu'à terme un numéro soit attribué aux habitations.

Le conseil après explication décide de donner les noms de rues suivantes :

- Rue des Champs Magniers
- La Font Couverte Route du Veurdre

\*\*\*\*\*